

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juillet 2026

Date de Convocation : 23.07.2026
Date d’Affichage : 23.07.2026

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 09 Votants : 11
Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Angélique, BERR Julia, CHAUVIN Romain, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : GAY Didier (procuration donnée à Claude PONCET)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Guy PIETRIGA)

OBJET : Vente terrain « Lotissement les Frênes » à M. et Mme MAURIN

L’an deux mille vingt-six, le 28 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

Lors du conseil du 08 septembre 2025, M. Maurin Luc avait proposé aux conseillers d’acquérir deux parcelles situées en contrebas de son terrain dans le lotissement « Les Frênes ».

M. Maurin confirme au conseil les dernières informations relatives à cette acquisition ; à savoir : il propose d’acheter les parcelles ZE 318 (285 m²) et ZE 316 (169 m²), ZE 314 (173 m²) et AA 139 (4 m²).

Son voisin M. Arizmendi a été régulièrement informé de cette demande et à donner son accord.

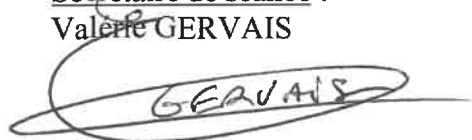
Après avoir terminé ses explications, M. Maurin quitte la séance. Le conseil délibère sur le prix de vente du m².

Vu la nature du terrain qui est en pente et inutilisable, le conseil municipal à l’unanimité accepte de vendre les parcelles au prix de 2 € H.T. le m². Les frais d’actes sont à la charge de l’acquéreur.

L’entretien de ces parcelles incombera aux acquéreurs.

Le conseil municipal autorise à l’unanimité, le maire à détenir tous pouvoirs pour signer les actes authentiques de vente

Secrétaire de séance :
Valérie GERVAIS



Le Maire
Guy PIETRIGA

